

PRESENTS : Jean Marc LAGRIFFOUL, Annick SAJOUS, Sylvie TARAGON, Christophe BRIQUET, Celsa BORDON, Hervé BOUËDEC, Claudia PINGUET, Frédéric REININGER-RAES, Nathalie RICHARD, Eric SOGNO-LINA.

EXCUSES : Anne-laure GUILLET, Cédric JACQUOT, Julien PAMELARD (*Procuration à Annick SAJOUS*), Olivier PINGET (*Procuration à Jean Marc LAGRIFFOUL*)

1°) – APPROBATION DERNIER COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion du 1° juillet est adopté à l'unanimité.

2°) – DECISIONS MODIFICATIVES SUR DIFFERENTS BUDGETS

Sylvie TARAGON, Adjointe déléguée aux finances, expose au Conseil les différents points ci-dessous :

➤ **Budget EAU 2014**

A compter de cette année l'annuité du prêt contracté en 2002 pour les travaux de reprise du captage du chef-lieu et du réservoir de Fruitière a été modifiée et ne comprend que du capital. Le crédit inscrit au budget pour le remboursement du capital des différents emprunts a été sous-évalué. Un virement de crédit de l'article 2156 – Travaux sur réseau - à l'article 1641 – Capital des emprunts - est nécessaire pour un montant de 4 280.55 €.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce virement de crédit.

➤ **Budget Principal 2014**

a) - Ligne de trésorerie : les frais relatifs à la ligne de trésorerie (frais de dossier et intérêts) n'ayant pu être prévus au budget, un crédit de 2 000 € doit être inscrit à l'article 668 – Charges financières - en provenance du chapitre 022 – Dépenses imprévues. D'autre part, les disponibilités actuelles permettent de rembourser les 50 000 € débloqués.

Le Conseil approuve ces deux propositions.

b) - Prêt TVA Travaux Mairie : en 2013 un prêt de 200 000 €, d'une durée d'une année, a été contracté pour le financement de la TVA sur les travaux de la nouvelle mairie. La TVA ne sera récupérée par la commune qu'en 2015 et 2016. Le Conseil accepte de différer d'une année le remboursement de ce prêt.

c) - Travaux nouvelle Mairie - Avenant marché Sarl Carrelage du Haut-Bugey : en cours d'exécution, certaines prestations concernant le lot n° 12 – Carrelage-Faïences – ont dues être modifiées soit une minoration de 3 779.20 €

Le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant de régularisation à intervenir.

3°) – GARDE PERISCOLAIRE

Une visite de l'école a été organisée par Anne-Laure GUILLET avec des membres de la Garderie les P'tits Besos en vue de préciser les possibilités et conditions d'accueil de cette structure dans les locaux du groupe scolaire à la prochaine rentrée.

Le Maire donne lecture du mail de Cédric JACQUOT, Président du SIVOS, adressé à Mme Hélène REININGER, Présidente de la garderie, confirmant les propositions du SIVOS et proposant de réétudier la situation en septembre.

La Garderie Les P'tits Besos a remis ce matin même en Mairie un courrier indiquant ne pas pouvoir donner suite à la proposition du SIVOS non appropriée à ses besoins.

Cette question sera réétudiée lors d'une prochaine réunion en présence d'Anne-Laure GUILLET et Cédric JACQUOT mieux à même de fournir toutes explications. Le Conseil précise toutefois qu'il ne souhaite pas le partage des locaux mis à disposition de l'Association de Protection Civile et souhaiterait également connaître l'effectif agréé par les services de la P.M.I.

4°) – AIRE DE JEUX

Suite au contrôle annuel effectué par APAVE, et au vu des risques présentés par le très mauvais état du grillage de clôture de l'aire de jeux, le Maire a jugé nécessaire de l'enlever. La Commission Voirie est chargée d'obtenir tous renseignements sur les normes applicables à ce type de clôture ainsi que des devis.

5°) – QUESTIONS DIVERSES

1°) – Chaufferie :

Le Maire informe le Conseil qu'après de nombreuses relances, la Société E2S doit intervenir le 31 juillet pour les différentes réparations nécessaires à la chaufferie.

Frédéric REININGER a étudié la proposition de contrat d'entretien faite par les Ets LANSARD. Cette offre est un peu plus élevée que le contrat E2S mais les contrôles et vérifications portent sur un plus grand nombre de points.

Cette offre est acceptée à compter du 01/10/2014 et le contrat actuel avec E2S sera résilié au 30/09/2014.

Suite à la réunion du 1° juillet, Annick SAJOURS fait part de l'accord arrêté lors de l'entretien avec Gilles VEYRAT, en présence du Maire, concernant la mise en place des astreintes.

Le Conseil approuve cet accord et le dossier sera présenté pour avis au Comité Technique Paritaire.

2°) – Commission Communale des Impôts :

Le Maire donne lecture au Conseil de la liste des commissaires titulaires et suppléants nommés par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

3°) – Courriers d'une locataire :

Suite aux messages reçus en Mairie, Annick SAJOURS est chargée de contacter cette personne.

4°) – Camion « pizzas » :

Eric SOGNO-LINA a contacté le propriétaire du camion « pizzas ». Ce camion est équipé d'un four à gaz, et consomme très peu d'électricité. Le propriétaire fournira en Mairie les différents renseignements nécessaires à l'établissement de l'autorisation d'occupation du domaine public.

Le Conseil confirme la redevance fixée par délibération du 27/06/2011 soit 200 € pour une occupation régulière à l'année.

5°) – Informations diverses :

Le Maire informe le Conseil :

- Du passage du jury du concours des villages fleuris le 31 juillet à 11 h 30,
- Du courrier des riverains des salles des fêtes s'opposant à l'ouverture des locations aux personnes extérieures à la commune,
- Des remerciements adressés par François ROSTANT.

Sylvie TARAGON informe le Conseil du rendez-vous avec Maître TOUSSET, Avocat de la Commune concernant l'affaire CHAUMONTET.

Le Maire,
Jean Marc LAGRIFFOUL